

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. REBSAMEN) - M. IZIMER (pouvoir Mlle MASLOUHI)**Membres absents** : M. PRIBETICH

OBJET DE LA DELIBERATION

Auditorium - Nettoyage des locaux - Prorogation des marchés - Avenant n°1

M. Julien, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose:

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 30 janvier 2006, le Conseil Municipal m'a autorisé à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert des prestations de nettoyage des locaux de l'Auditorium ainsi qu'à signer les marchés.

Après consultation, les marchés "nettoyage hors surfaces vitrées" et "nettoyage des surfaces vitrées" ont été attribués à l'entreprise Organet.

Ces marchés arrivent à échéance le 31 décembre 2008.

Il est prévu, à partir du 1er janvier 2009, de procéder à l'extension de la régie personnalisée du Grand Théâtre à l'Auditorium et de créer ainsi une structure juridique unique, l'Opéra de Dijon.

Dès janvier 2009, ce dernier engagera une procédure de mise en concurrence afin de permettre l'entretien de ses espaces.

Cependant, afin de permettre la continuité de l'entretien des espaces de l'Auditorium du 1er janvier 2009 à la date d'attribution des nouveaux marchés, il est proposé de proroger, par avenant, les marchés n° 20060003 et n° 20060004 attribués à l'entreprise Organet jusqu'au 30 juin 2009.

Le montant maximal du lot n° 1 "nettoyage hors surfaces vitrées" passerait ainsi de 160 000 € HT à 184 000 € HT et le montant maximal du lot n° 2 "nettoyage des surfaces vitrées" de 40 000 € HT à 46 000 € HT.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider d'établir un avenant n° 1 aux marchés n° 20060003 et n°20060004 conclus entre la Ville et l'entreprise Organet pour le nettoyage des locaux de l'Auditorium dans les conditions proposées ;

m'autoriser à signer les avenants ainsi que tout acte à intervenir pour leur application

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 8/10/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 3 OCT. 2008

